

Tribunal cantonal - Le Château - CP 24 - 2900 Porrentruy 2

Le Château  
Case postale 24  
CH-2900 Porrentruy 2

t +41 32 420 33 00  
f +41 32 420 33 01

ccp 25-11354-0

Porrentruy, le 14 mai 2018

## Communiqué de presse

# Rapport 2017 du Tribunal cantonal

**Le Tribunal cantonal publie son rapport d'activités 2017 à l'attention du Parlement.**

Le rapport présente les activités déployées en 2017 par les instances judiciaires cantonales ainsi que par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, dont la Cour administrative est autorité de surveillance. Il est renvoyé pour le détail au rapport disponible sur le site internet du Tribunal cantonal<sup>1</sup>.

De manière générale, le Tribunal cantonal constate que le volume des affaires est en augmentation dans presque toutes les instances. Il relève en outre que les affaires sont toujours plus complexes et volumineuses et que les nouveaux codes de procédure fédéraux (CPP et CPC) exigent une motivation accrue des décisions et ont ouvert en pratique des voies de recours plus larges qu'auparavant.

Une analyse de la justice jurassienne, qui a eu lieu en 2017 sur mandat de la cheffe du Département de l'intérieur et du Tribunal cantonal, confirme cette problématique et, partant, la nécessité de renforcer les tribunaux. Le rapport d'expertise sera présenté prochainement à la Commission de la justice du Parlement jurassien.

S'agissant plus particulièrement du Tribunal cantonal, le nombre de nouvelles affaires introduites chaque année est en constante augmentation. Fait nouveau par rapport aux exercices antérieurs : le nombre des affaires pendantes à la fin de l'année 2017 s'est accru de manière significative, ceci quand bien même le nombre des affaires liquidées se situe dans la moyenne des années 2012-2016. Cette situation tend à démontrer que la capacité d'absorption du Tribunal cantonal (équilibre entre affaires introduites et affaires liquidées) a atteint ses limites. Par ailleurs, le Tribunal cantonal a été particulièrement occupé au cours de l'année 2017 en participant activement à l'analyse de la justice précitée, par l'« affaire Pauline Queloz », ainsi que par le Symposium sur les cours constitutionnelles qui a été organisé pour marquer les 40 ans de la Constitution jurassienne.

---

<sup>1</sup> <https://www.jura.ch/JUST/Instances-judiciaires/Tribunal-cantonal/Rapports-et-prises-de-position.html>

Quant aux autres instances, le Tribunal de première instance a vu pour sa part un nombre d'affaires introduites – bien que toujours très important – en très légère diminution, alors que le Ministère public et le Tribunal des mineurs ont constaté une augmentation de leurs dossiers en 2017. Ces autorités ont bénéficié, de manière provisoire, de renforts supplémentaires.

Au vu de ces constats, le Tribunal cantonal considère que la justice jurassienne a fonctionné de manière satisfaisante au cours de l'exercice 2017, mais rappelle que la charge des autorités judiciaires a atteint ses limites.

*Personne de contact : Jean Moritz, président 2017 du Tribunal cantonal, 032 420 33 00*